

BÂTIMENTS BOIS | Dans le cadre d'un programme régional les chambres d'agriculture proposent des journées de formation.

Tout savoir sur l'utilisation du bois dans les bâtiments agricoles

Les chambres d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes mettent en œuvre dans leur département le programme régional « *Valorisation du Bois et Territoire* ». Elles conduisent des actions en faveur du développement durable de la forêt, du sylvopastoralisme, de la promotion de l'utilisation du bois énergie et de la promotion de l'utilisation du bois dans les bâtiments agricoles. Dans des départements où l'élevage est l'activité dominante, les bâtiments agricoles représentent une part importante de la surface nouvellement construite chaque année et constituent un enjeu important pour la filière forêt-bois.

Cette année, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a décidé de mettre en place une journée de formation à destination des personnels techniques sur ce thème dans le cadre du financement apporté par la Draaf Paca : Adevois.

L'objectif est d'informer les conseillers agricoles sur l'intérêt d'utiliser ce matériau dans la construction et de mettre en avant les aides disponibles aux travers de la nouvelle Pac afin qu'ils puissent faire le relais auprès des agriculteurs qui ont des projets de construction. La réunion s'est déroulée en deux temps. La première partie était présentée par Claire Harmand de l'interprofession régionale de la filière forêt-bois : Fibois Sud.

Des idées préconçues

Son intervention a mis en avant les avantages de l'utilisation du matériau bois :

- ▶ il est écologique, renouvelable et permet de réduire de façon importante les gaz à effet de serre lors de la construction ;

- ▶ le bois est très performant (résistance, flexibilité, ...) et confère naturellement une isolation thermique et acoustique ;

- ▶ l'organisation du chantier de la construction en bois est facilitée par la rapidité de la mise en œuvre et le fait qu'il n'y ait pas besoin d'utiliser de l'eau ;

- ▶ les bâtiments en bois peuvent être évolutifs et facilitent également la réalisation d'une partie en auto construction ainsi que la mise en œuvre de bois issu de ces propres parcelles boisées ;

- ▶ le bois offre un confort pour les animaux et les hommes sans équivalent ;
- ▶ les bâtiments qui possèdent une façade en bois s'intègrent bien dans le paysage ;

- ▶ dans la filière locale on trouve des professionnels compétents qui mettent en œuvre des essences régionales bien adaptées et qui sont en mesure d'assurer un bon service après-vente. La plupart du temps ils proposent des constructions labélisées *Bois des Alpes* ou portant la marque HAUTES-ALPES Naturellement®.

Un chapitre a été consacré aux idées préconçues sur l'utilisation du bois qui s'avèrent fausses afin de les démentir, ainsi :



Les bâtiments agricoles en bois sont de plus en plus répandus, c'est pourquoi, les chambres d'agriculture organisent régulièrement des journées techniques sur le sujet.

- ▶ les charpentes en bois peuvent recevoir des panneaux photovoltaïques en toiture ;

- ▶ en cas d'incendie elles se consomment lentement et permettent l'intervention des secours (souvent rendu impossible dans les structures métalliques) ;

- ▶ le bois ne nécessite pas de traitement particulier lorsque les bonnes essences sont utilisées à la bonne place ;

- ▶ le coût des constructions en bois a été également abordé. Il s'avère, qu'elles ne sont pas systématiquement plus chères et il est conseillé de demander plusieurs devis afin de bien pouvoir réaliser son choix.

La deuxième partie de la réunion était animée par Dorian Meizel qui est chargé de la thématique des bâtiments agricoles à la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes. Il a présenté les aides possibles lors de la construction de bâtiments aux travers de la nouvelle Pac 2023-2027 et de sa mesure N° 73.01, ainsi que les bonifications et déplafonnements lorsque le matériau bois est utilisé. ■

Jean-Michel Rayne, chambre d'agriculture des Hautes-Alpes

Avant toute réalisation de bâtiments, il est recommandé de prendre contact avec les personnes qui pourront apporter les meilleurs conseils en la matière :

- Claire Harmand, Fibois Sud, Tél. : 06 69 39 16 42 ou c.harmand@fibois-paca.fr

- Eliette Krache, Maison régionale de l'élevage Paca, Tél. : 06 64 94 43 68 ou e.krache@mre-paca.fr

- Carole Rochas, CAUE 05, Tél. : 06 95 48 89 05 ou c.rochas@caue05.com

- Dorian Meizel, chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, Tél. : 06 65 34 00 50 ou dorian.meizel@hautes-alpes.chambagri.fr

Le meilleur conseil qu'on m'ait donné ?

Utiliser MesParcelles

RETROUVEZ TOUTES LES DONNÉES DE VOTRE EXPLOITATION À PORTÉE DE MAIN

l'accélérateur de performance

<https://sudpaca.mesparcelles.fr>

Charles ROMAN, Conseiller CA04 : 06 77 84 51 49 - mesparcelles@ahp.chambagri.fr
Coline BRAUD, Conseillère CA05 : 04 92 52 53 00 - coline.braud@hautes-alpes.chambagri.fr